Programme détaillé du Bilan de compétences

Public concerné

Toute personne souhaitant faire le point sur son parcours professionnel, quels que soient son statut ou sa situation.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour accéder à ce dispositif.

Objectifs du bilan de compétences

Le bilan de compétences a pour finalité d'accompagner toute personne en réflexion dans la construction, la clarification ou la validation d'un projet professionnel.
À l'issue du bilan, le bénéficiaire sera en capacité de :

- mieux comprendre son rapport au travail,
- identifier et valoriser ses compétences professionnelles et personnelles,
- repérer les compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet,
- analyser la faisabilité de ce projet,
- élaborer un plan d'action réaliste intégrant des alternatives.

Le bénéficiaire est acteur de son parcours, accompagné de manière individualisée tout au long du dispositif.

Contenus et déroulement du bilan

Le bilan de compétences se déroule conformément au Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 et comprend trois phases réglementaires.

Phase préliminaire

- Analyse de la demande et des besoins du bénéficiaire,
- Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
- Définition conjointe des objectifs et des modalités de déroulement du bilan (rythme, organisation).

Phase d'investigation et de confrontation

- Analyse du parcours professionnel et personnel,
- Identification des compétences techniques, comportementales et transférables,
- Analyse des motivations, des valeurs professionnelles et des centres d'intérêt,
- Passation d'outils et de tests adaptés au besoin du bénéficiaire,
- Identification des ressources et des points de vigilance,
- Exploration de plusieurs pistes professionnelles,
- Recherches documentaires et des enquêtes métiers lorsque cela est nécessaire,
- Analyse du marché de l'emploi et des possibilités de formation,
- Vérification de la pertinence et de la faisabilité des projets envisagés,
- Construction d'un projet principal accompagné d'alternatives si besoin.

Phase de conclusion

- Détermination du projet professionnel retenu,

- Élaboration du plan d'action,
- Appropriation des résultats par le bénéficiaire,
- Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du projet,
- Intégration d'une dimension prospective du métier choisi pour identifier les évolutions à venir et s'y préparer efficacement.
- Définition des principales étapes et mise en place d'un suivi à 6 mois.

Méthodologie d'accompagnement

L'accompagnement comprend notamment :

- Un entretien d'accueil et d'information,
- La contractualisation des conditions de réalisation du bilan,
- Une démarche structurée de conseil en orientation et évolution professionnelle,
- La passation de tests, des recherches documentaires ciblées et des enquêtes professionnelles.

Le rythme des séances est défini conjointement entre le bénéficiaire et son accompagnateur. Le parcours est organisé autour de plusieurs entretiens individuels (de 8 à 12 entretiens), complétés par des travaux personnels réalisés entre les séances. Cette alternance permet au bénéficiaire de prendre le temps de la réflexion, de mener ses recherches, de confronter ses hypothèses et d'avancer progressivement dans la construction de son projet.

Les consultants mobilisent différentes approches complémentaires en fonction des besoins du bénéficiaire :

- des entretiens d'explicitation favorisant l'analyse du parcours, la prise de recul et l'émergence du projet,
- des questionnaires et tests permettant d'explorer les intérêts professionnels, les valeurs, la personnalité, les motivations et certaines aptitudes,
- des outils d'analyse des compétences et d'aide à la décision,
- des recherches documentaires, enquêtes métiers et analyses du marché de l'emploi.

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre concrète du projet. L'accompagnement intègre des méthodes favorisant la conduite du changement afin d'aider le bénéficiaire à lever les éventuels freins, renforcer sa confiance dans son projet et construire un plan d'action réaliste, progressif et adapté à sa situation.

Durée

Jusqu'à 24 heures d'accompagnement individualisé, réparties selon les besoins du bénéficiaire. Le Bilan dure maximum 6 mois d'accompagnement.

Tarif

	Particulier	Entreprise
Bilan de compétences	Formule essentielle : 1755 € pour 13h d'accompagnement Formule classique : 2160 € pour 16h d'accompagnement Formule premium : 3240 € pour 24h d'accompagnement	Formule classique : 2400 € pour 16h d'accompagnement (dont 10h30 en synchrone) Formule premium : 3600 € pour 24h d'accompagnement (dont 16h en synchrone)

Modalités et délais d'accès

Dispositif accessible tout au long de l'année, avec des entrées et sorties permanentes, après entretien préalable d'analyse des besoins.

Modalités de financement

CPF, OPCO, employeur, autofinancement, ou autres dispositifs selon le statut du bénéficiaire.

Lieu de réalisation

En présentiel ou à distance, selon les modalités définies lors de l'entretien préalable. Les accompagnements peuvent se dérouler dans les locaux d'Elsass Évolution, dans des lieux partenaires ou à distance en visioconférence.

Modalités d'évaluation

Tout au long du bilan, des points d'étape permettent d'évaluer la progression du bénéficiaire au regard des objectifs définis en début d'accompagnement. Les échanges avec le consultant, les travaux réalisés, les outils mobilisés et les recherches effectuées permettent d'ajuster le parcours si nécessaire. Une évaluation finale est réalisée lors de la séance de conclusion afin de valider les acquis du bilan, le projet retenu et le plan d'action.

Validation

À l'issue du bilan, une synthèse écrite et confidentielle est élaborée, comprenant :

- la synthèse des investigations réalisées ;
- les compétences et ressources identifiées ;
- le projet professionnel principal ;
- les éventuelles pistes alternatives ;
- les arguments ayant conduit au choix du projet ;
- le plan d'action détaillé ;
- les principales étapes de mise en œuvre.

Un entretien de suivi est proposé à six mois afin de faire le point sur l'avancement du projet. Ce document est remis exclusivement au bénéficiaire lors de la dernière séance, conformément au cadre réglementaire.

Intervenants

Le bilan est réalisé par des consultants spécialisés dans l'accompagnement des parcours professionnels. Ils disposent de plusieurs années d'expérience dans les domaines de la formation, des ressources humaines, du recrutement, de l'accompagnement en bilan de compétences et de l'accompagnement au changement. Ils actualisent régulièrement leurs pratiques afin de garantir un accompagnement conforme aux évolutions réglementaires et aux réalités du marché de l'emploi.

Accessibilité et handicap

La prestation est accessible aux personnes en situation de handicap.
Des aménagements peuvent être mis en place en fonction des besoins identifiés.

Référente handicap : Rachel BRUMPTER
contact@elsass-evolution.fr

Contact :

Responsable de l'action : Rachel BRUMPTER

Téléphone : 06 77 28 90 52

Contact : contact@elsass-evolution.fr